Élaboration d'une législation complète pour lutter contre les discriminations: Principes fondamentaux



Qu'est-ce qu'une législation antidiscriminatoire complète ?

Une législation antidiscriminatoire complète est une loi adoptée dans le but et avec pour effet d'éliminer toutes les formes de discrimination et de promouvoir l'égalité pour tous. Afin d'être considérée comme complète, une telle législation doit interdire toutes les formes de discrimination sur la base de tous les motifs reconnus par le droit international et dans tous les domaines de la vie régis par la loi, prévoir l'application effective du droit et imposer des actions positives pour remédier à la discrimination historique ou structurelle. Une législation antidiscriminatoire complète se distingue d'une législation spécifique axée sur les droits d'un groupe en particulier ou sur la discrimination dans un domaine spécifique.

Étant donné que les inégalités prennent de nombreuses formes et sont causées par une multitude de facteurs dans des domaines variés, l'adoption, la mise en œuvre et le contrôle de l'application d'une législation antidiscriminatoire complète constituent une mesure nécessaire - mais non suffisante - que doivent prendre les États. Ces lois ont pour effet d'interdire toutes les formes de discrimination, de promouvoir l'égalité et de faire progresser la diversité dans tous les domaines de la vie. En particulier, l'adoption et la mise en œuvre d'une législation antidiscriminatoire complète sont essentielles pour assurer la réalisation des droits des groupes qui sont particulièrement exposés à la discrimination et à la marginalisation, notamment les minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques.

Les droits à l'égalité et à la non-discrimination: quelles sont les obligations des États en droit international?

Les droits à l'égalité et à la non-discrimination constituent un élément fondamental du droit international des droits de l'homme. Ils sont inscrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et sont au cœur de tous les instruments internationaux contraignants relatifs aux droits de l'homme, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Sur la base de ces normes juridiques internationales et d'autres, la discrimination peut être définie comme toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur un ou plusieurs motifs et qui a pour objet ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ou d'empêcher une participation égale dans tous les domaines de la vie réglementés par la loi.

L'adoption, l'application et la mise en œuvre d'une législation antidiscriminatoire complète sont nécessaires pour que les États puissent respecter leurs obligations internationales en matière de respect, de protection et de mise en œuvre des droits à l'égalité et à la non-discrimination pour tous. L'adoption d'une législation anti-discrimination complète est également essentielle pour protéger et faire progresser les droits des minorités, étant donné que l'élimination de toutes les formes de discrimination et la promotion de l'égalité sont au œur du régime juridique international relatif aux droits des minorités, y compris la Déclaration des Nations Unies sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques.

La reconnaissance des droits à l'égalité et à la non-discrimination entraînent pour les États des obligations à la fois négatives et positives en droit international. Les États doivent adopter des lois qui interdisent toutes les formes de discrimination et garantir l'efficacité de cette législation, notamment en établissant des règles, des institutions et des procédures détaillées pour faire respecter et mettre en œuvre les droits à l'égalité et à la non-discrimination et en définissant des devoirs clairs qui s'appliquent à toutes les parties prenantes, y compris les acteurs privés et les autorités publiques. En outre, les États doivent adopter des mesures positives conçues pour faire avancer la réalisation de l'égalité et de l'inclusion pour tous, y compris celles et ceux qui ont été historiquement et structurellement désavantagés et marginalisés.

Que faut-il inclure dans une législation antidiscriminatoire complète?

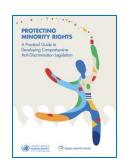
Au cours des deux dernières décennies, un consensus mondial s'est dégagé quant à la nécessité d'adopter des lois antidiscriminatoires complètes ainsi que sur le contenu nécessaire et les éléments essentiels de ces lois. En 2022, les Nations Unies et Equal Rights Trust ont publié le *Guide pratique pour l'élaboration d'une législation antidiscriminatoire complète.* Ce guide constitute la première note d'orientation exhaustive et faisant autorité publiée par les Nations Unies dans ce domaine du droit. Il explique que les legislations antidiscriminatoires complètes doivent:

- □ Définir et interdire toutes les formes et manifestations de discrimination sur la base d'une liste étendue et non limitée de motifs et dans tous les domaines de la vie réglementés par la loi, y compris tous les motifs reconnus par le droit international (par exemple, l'âge, la caste, l'ascendance, le handicap, l'origine autochtone, le sexe et le genre, la race et l'appartenance ethnique, l'orientation sexuelle, etc) ainsi que d'autres motifs pertinents dans une société donnée.
- □ Fournir des définitions explicites de toutes les formes de discrimination qui sont cohérentes avec les définitions reconnues dans le droit international des droits de l'homme : discrimination directe, discrimination indirecte, harcèlement, refus d'aménagement raisonnable, incapacité à assurer l'accessibilité, ségrégation et victimisation.
- ☐ Protéger de la discrimination dans tous les domaines de la vie réglementés par la loi. Les acteurs publics et privés ont l'obligation de s'abstenir de toute forme de discrimination et de la prévenir.
- ☐ Permettre, exiger et prévoir explicitement l'adoption de mesures d'action positive destinées à faire avancer l'égalité, notamment pour les personnes et les groupes exposés à la discrimination et aux désavantages.
- □ Rendre opérationnels les droits à l'égalité et à la non-discrimination dans les sphères publiques et privées en établissant des obligations en matière d'égalité, y compris des obligations d'identifier et de supprimer les obstacles afin de garantir l'accessibilité des lieux, de l'information et de la communication, des équipements et des services.
- ☐ Prévoir des recours efficaces, y compris des sanctions qui doivent être effectives, dissuasives et proportionnées, la reconnaissance, l'indemnisation et la restitution pour les survivants, ainsi que des recours institutionnels et sociétaux pertinents.
- ☐ Mettre en place les garanties procédurales et les aménagements nécessaires pour assurer l'accès à la justice, y compris en prévoyant le renversement de la charge de la preuve après qu'un plaignant a présenté un cas de discrimination prima facie et en prévoyant l'interdiction de la victimisation.
- □ Prévoir la création d'organismes de promotion de l'égalité indépendants, spécialisés et accessibles, dotés de ressources, de fonctions et de pouvoirs suffisants pour remplir leur mission de prévention de la discrimination et de promotion de l'égalité.
- ☐ Mandater l'adoption d'autres mesures de mise en œuvre nécessaires pour s'attaquer aux causes profondes de l'exclusion et de la discrimination structurelle et progresser sur la voie de l'égalité. Cela comprend, par exemple, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies d'égalité et de non-discrimination ainsi que l'utilisation d'outils visant à évaluer l'impact de la législation et des politiques publiques sur l'égalité dans tous les domaines.

Protéger les droits des minorités : Guide pratique pour l'élaboration d'une législation antidiscriminatoire complète

En décembre 2022, le <u>Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme</u> (HCDH) et l'organisation de la société civile <u>Equal Rights Trust</u> ont publié un <u>Guide pratique pour l'élaboration d'une législation antidiscriminatoire complète</u>. Ce guide fournit des orientations claires, complètes et faisant autorité concernant les lois que les États doivent adopter pour répondre à leurs obligations de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits à l'égalité et à la non-discrimination.

- Le guide est actuellement disponible en ligne en anglais, arabe, chinois, espagnol, japonais (Nihongo), portugais et russe (https://bit.ly/3p2Mf96 ou scannez le code QR) et peut être envoyé en version imprimée sur demande (30 exemplaires minimum).
- La traduction du guide en français et en coréen est en cours et la publication est prévue pour 2024.
- Briefings mondiaux en ligne peuvent être organisées dans différentes langues sur demande.
- Pour les gouvernements, législateurs, organisations de la société civile ou toute autre personne intéressée par l'élaboration d'une législation antidiscriminatoire complète, veuillez contacter Claude Cahn (claude.cahn@un.org) et Jim Fitzgerald (jim.fitzgerald@equalrightstrust.org).





Pour plus d'informations sur les droits des minorités, l'égalité et la législation visant à lutter contre les discriminations : https://www.ohchr.org/en/minorities/minority-rights-equality-and-anti-discrimination-law.